30 Juillet, 1847.

JOURNAL SEMI-HEBDOMADAIRE,

La *Revue Canadienne* publie un *Album littéraire et musical*, paraissant tous les mois, par livraisons de 32 pages de matières littéraires et 4 pages de musique. Les douze livraisons de l'année contiennent la matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :

A Montreal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST. VINCENT.

A Quebec, CHEZ M. F. X. JULIEN, MAISON DE LA CORPORATION,

La Revue Canadienne,

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTERAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LETOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education. Industrie. Progrès.

Vol. IV. No. 32

PARAISSANT LES Mardi et Vendredi

CONDITIONS D'ABONNEMENT.
(Payable d'avance.)

Abonnement au Journal semi-hebdomadaire seul, £1
Abonnement à l'Album Musical, Littéraire et Musical, seul, £1 0
Aux deux publications réunies, £1 10
Tout Instituteur s'abonnant et payant l'année entière, moitié prix que ci-dessus.

PRIX DES ANNONCES.
Six lignes et au-dessous, première insertion, 2s. 6d.
Dix lignes et au-dessous, première insertion, 3s. 4d.
Au-dessus par lignes, 4d.
Toute insertion subséquente, le quart du prix.
(Affranchir les lettres.)

Feuilleton de la Revue Canadienne.

ETUDES HISTORIQUES.

LES HASARDS DE LA SAINT-BARTHELEMY.

—1572—

IV.—LE MASSACRE.

(*Suite.*)

La rivière était couverte de corps morts qui flottaient entre deux eaux et de blessés qui s'enfuyaient à la nage : quelques-uns essayèrent de s'accrocher au bateau, mais Savereux les repoussa avec les rames, dans la crainte qu'ils ne fissent chavirer sa frêle embarcation. Dans ce moment, le roi reparut sur le balcon du Louvre, avec des torches, pour contempler la Seine teinte de sang. Plusieurs coups d'arquebuse partirent de ce balcon, dirigés contre les fugitifs qui passaient l'eau : une balle siffla aux oreilles de Savereux, qui reconnut le roi et ses favoris comme les auteurs de ces arquebusades.

—Dieu me damne ! s'écria-t-il, le roi de France très-chrétien tire à la cible contre ses pauvres sujets !

Le bateau touchait la rive : Jacques de Savereux se trouvait hors de la portée des balles ; mais lorsqu'il s'apprêtait à descendre à terre le blessé, il fut oblige de tirer son épée pour tenir en respect le passeur qui le menaçait d'un coup de croc.

—Holà ! compère, lui dit il d'un ton d'autorité, lequel préfères-tu des deux, ma rapière dans ton ventre ou cinq cents écus d'or dans ta bourse ?

—Cinq cents écus d'or ! répéta le passeur qui ne pensa plus à s'opposer à l'abordage. Que veut-on de moi ?

—Que tu m'aides à mener ce gentilhomme jusqu'à l'hôtel de Genouillac, près la porte Bussy. Mais pour te rendre sûr que tu seras payé de la somme promise, voici que je te paye d'avance sans compter.

V.—LA DETTE DE JEU.

Près de la porte de Bussy, qui séparait la rue saint-André-des-Arcs du faubourg saint-Germain-des-Prés, et qui était situé vis-à-vis la rue Contrescarpe actuelle, s'élevait une vieille maison dite l'hôtel de Bussy, parce que Simon de Bussy, conseiller du roi, au quatorzième siècle, y avait logé : ses héritiers avaient vendu cet hôtel à la noble famille de Genouillac, qui lui donna son nom. A cet époque, chaque famille noble possédait à Paris un hôtel, qu'elle n'occupait presque jamais, mais où elle attachait son nom et ses armes. C'était d'ailleurs un lieu de séjours prêt à recevoir les propriétaires ou leurs parents et amis, lorsqu'ils se rendaient dans la capitale, afin de ne pas descendre en quelque auberge, comme un voyageur étranger, de médiocre condition. Le sire de Genouillac avait donc offert les clefs de sa maison de Paris à la baronne de Curson qui venait de Bretagne, pour marier sa fille au baron de Pardaillan.

Dans une grande salle du premier étage, la dame de Curson, assise, droite et immobile, sur une chaise haute et massive en bois de châtaignier, écoutait la voix grave et solennelle d'un ministre protestant, maitre Simon de Labarche, qui lui lisait la bible. Ils étaient tous deux tellement absorbés, l'un par la lecture, l'autre par l'audition, qu'ils ressemblaient à deux statues, n'eut été le mouvement que faisait la main du ministre en tournant la page du livre. La lumière de deux grosses chandelles de cire jaune, dans de lourds flambeaux d'argent, éclairait faiblement cette scène nocturne, à laquelle prêtaient d'étranges reflets la tenture de la chambre en cordouan ou cuir doré et gaufré, et les vitraux peints des fenêtres ogivales. Le silence et l'obscurité régnaient au dehors : on n'entendait par intervalles que le pas du veilleur de nuit, qui se promenait le long de la plate-forme des tours de la porte de Bussy ; par intervalles aussi, une lueur errante traversait le vitraille et s'y colorait avant de tomber sur le plancher couvert de nattes *ou de monter aux lambris armoriés* du plafond : c'était le passage d'un cavalier précédé d'un porteur de torche.

En ce moment, le ministre lisait l'histoire de Joseph vendu par ses frères : " Et ils prirent la robe de Joseph, et ayant tué un bouc d'entre les chèvres, ils ensanglantèrent la robe. Puis, ils adressèrent à leur père cette robe ensanglantée, en lui faisant dire : " Nous avons trouvé ceci ; connais maintenant si c'est la robe de ton fils ou non." Et il la connut et dit : " C'est la robe de mon fils ; une bête féroce l'a dévoré ; assurément Joseph est mort." Ce disant, Jacob déchira ses vêtements, se ceignit d'un sac et mena deuil sur son fils plusieurs jours durant."

—Ah ! maître Simon ! murmura la dame de Curson, avec un accent lamentable : mon fils est mort et aussi ma bien aimée fille Anne !

—D'où vous vient cette mauvaise pensée, madame ? répondit le ministre, d'un ton de réprimande : le Dieu d'Israël n'est-il pas toujours là pour protéger les siens ?

—Il fera tantôt jour, et Anne n'est point revenue ! voilà quatre heures et plus qu'elle partit à cheval, accompagnée de notre vieux Daniel !

—La faute en est à vous, qui l'avez laissée partir. Est-il sage et convenable qu'une damoiselle noble, de son âge et de sa beauté, s'en aille chevaucher par les rues de la ville en pleine nuit ? Vous avez péché par imprudence, madame, et maintenant vous portez la peine du péché, qui est l'angoise.

—Eh ! maître Simon, je n'étais pas moins inquiète qu'elle-même à l'endroit de mon fils : il est trop enclin aux passions et aux voluptés de ce monde....

—Je m'en suis mainte fois affligé avec vous ; messire Yves ne sait se défendre des attraits diaboliques de la sensualité ; il se livre volontiers au libertinage, à la débauche, au jeu, comme ferait un catholique. Je l'ai prêché et admonesté là-dessus, sans qu'il fasse état de s'amender. Hier encore, je lui conseillais de fuir la compagnie des papistes qui ne peuvent que l'induire au mal ; ainsi hante-t-il un certain capitaine de Losse, qui l'excite à boire et à jouer...

—Dieu me le rende, ce pauvre et cher enfant ! murmura la dame de Curson en joignant les mains et en les élevant au ciel.

—Dieu vous le rende pur et immaculé, car autant vaut perdre la vie, que la souiller au bourbier du vice. C'est affaire aux papistes que de se libérer du remords et de la penitence par une absolution. Le péché ne s'efface que par la réparation ; après le scandale, il faut le bon exemple....

—Où croyez-vous qu'il puisse être ? demanda la dame de Curson, qui suivait son idée à travers les pieuses réflexions du ministre.

—Nous devons remercier la divine Providence qui se déclare pour ceux de la religion, continua le ministre ; mais c'est de l'aveuglement et de l'ingratitude, que d'imaginer que la paix nous est donnée pour banqueter, jouer aux dés et aux cartes, tenir propos dissolus et vivre en papisterie. Le bienfait de la paix mérite d'être mieux employé : il importe de faire l'aumône, de pratiquer les bonnes œuvres, de méditer la sainte écriture, d'assister aux prêches...

—Oyez, oyez ! s'écria la dame de Curson, étendant le bras dans la direction du Louvre, qu'on distinguait dans le lointain, comme une masse noire dominant les toits des maisons. Quel est ce son de cloches ? ce n'est pas la cloche des matines, ni celle de l'angelus : c'est le tocsin !

—Le tocsin ? reprit le ministre sans s'émouvoir et sans quitter sa place. Il y a tant de cloches en cette ville, qu'on ne peut comprendre ce qu'elles disent. Les papistes ne se contentent pas de sonner leurs messes : ils sonnent vêpres, complies, matines ; ils sonnent les mariages, les baptêmes, les morts....

—Les morts ! c'est le jour des morts ! répéta la dame de Curson, dominée par ses pressentiments : oyez ces cris, ces arquebusades, et par dessus tout, le tocsin !

—La volonté de Dieu soit faite en tout temps et en tous lieux ! répliqua tranquillement le ministre : ne vous plaît-il pas madame d'achever notre lecture ?

—Mon fils ! ma fille ! criait avec désespoir la pauvre mère, qui s'était élancée vers la fenêtre ouverte, et qui fixait à l'horison ses regards obscurcis de larmes. Où sont-ils, où sont-ils, grand Dieu ! Le tocsin, *toujours le tocsin* !.... On se bat, on tue, on meurt !.... Absents l'un et l'autre !....Si je savais du moins les revoir !

—C'est Dieu qui le sait, madame, et je vous invite à l'intercéder dans vos prières pour qu'ils vous ramène sains et saufs ceux que vous pleurez !....

La dame de Curson, accablée de douleur, obéit à ce conseil qui lui permettait de se concentrer dans la pensée de ses enfants : ses genoux fléchirent d'eux-mêmes, et elle tomba prosternée, les yeux fixés vers le point éloigné d'où s'élevait le tumulte qui paraissait s'agrandir et s'étendre à chaque instant ; ses mains etaient crispées l'une dans l'autre, plutôt que jointes pour prier ; elle ne priait pas, elle n'entendait pas seulement maître Simon priant à haute voix auprès d'elle ; mais elle offrait à Dieu sa propre vie en échange de celle d'un fils et d'une fille, que son imagination maternelle lui représentait exposés aux plus grands périls : elle resta ainsi écrasée sous le poids de l'anxiété qui la dévorait, écoutant, regardant, attendant toujours.

C'était un touchant spectacle que cette vieille dame agenouillée, ou plutôt affaissée sur elle-même, semblable à une condamnée devant le billot, tandis qu'à ses côtés, le ministre protestant, vieillard chétif, au visage maigre et pâle, aux yeux vifs et ardents, au crâne chauve et blanc, aux mains sèches et jaunes, se fortifiait par la prière et s'animait aux martyre. La dame de Curson avait arraché sa toque de velours noir, pour mieux prêter l'oreille à tous les bruits, et ses cheveux blancs, réunis d'ordinaire en grosses touffes bouclées sur les tempes, s'étaient déroulés et battaient ses joues inondées de larmes. L'aspect de son désespoir était encore plus saisissant, à cause de son costume de laine noire, analogue à celui d'une religieuse, costume que la reine Catherine de Médicis avait imposé aux veuves depuis la mort de Henri II. Mais ce corsage plat terminé en pointe, cette robe longue à larges plis, ce manteau trainant jusqu'à terre avec un collet relevé en évantail à partir des épaules, ce n'était pas ces formes et cette couleur sévère de vêtements, qui pouvait changer l'expression de douceur et de bonté empreinte sur sa noble physionomie : pour être veuve, elle n'en était que plus mère.

Tout à coup elle se lève, elle s'élance au balcon, elle se penche en avant pour distinguer dans l'ombre des rues un objet qu'elle ne voit pas encore, mais qu'elle a pressenti : ses prunelles rayonnent, sa bouche s'agite entr'ouverte, sa respiration est suspendue ; son cœur bat avec violence : elle a reconnu le trot d'un cheval sur le pavé ; ce trot s'accélère en approchant de la porte de Bussy.

Cependant une inexprimable confusion s'est répandue dans la ville entière : les cloches sont en branle dans tous les clochers et accompagnent à la fois le tocsin de saint-Germain-l'Auxerrois et le carillon de l'horloge du Palais ; les coups de feu éclattent dans chaque rue et dans chaque maison ; des cris de grâce se mêlent aux cris de mort ; la lugubre clarté des torches se promène çà et là, comme si l'encendie allait succéder au massacre. Déjà le jour commence à poindre et le ciel se colore à l'orient. Mais la dame de Curson n'entendait que ce trot de cheval qu'elle a pu suivre entre tous les bruits ; bientôt elle croit voir, elle voit ce cheval dans la rue saint-André-des-Arcs, elle appelle Yves, elle appelle Anne : deux voix lui ont répondu, à chacun de ces deux appels qu'elle réitère avec moins de force et plus d'émotion pour s'assurer qu'elle n'est point abusée par une illusion de son cœur.

—C'est lui ? c'est elle ! ce sont eux ! s'écrie-t-elle dans une joie indicible : ô mon Dieu, mon Dieu ! que béni soit ton saint nom !

Elle se précipite, elle franchit l'escalier, elle arrive à la porte de la rue, elle en pousse les lourds verroux, elle tourne l'énorme clef dans la serrure avec autant de facilité qu'une main vigoureuse aurait su le faire : l'amour maternel a doublé ses forces. Mais, une fois dans la rue, elle est encore séparée de ses enfants par un obstacle imprévu contre lequel ses efforts ne peuvent rien. La porte de Bussy, qui se ferme au couvre-feu, ne se rouvre qu'à 5 heures du matin ; les clefs des barrières du côté de la ville sont en dépôt chez le quartenier ; les clefs des serrures du côté du faubourg, chez le prévôt de l'abbaye de saint-Germain-des-Prés. Ces serrures ont été disposées de manière à empêcher un nouveau Périnet-Leclerc de livrer l'entrée de la ville à l'ennemi, et les portes, rétablies par François Ier, sont assez épaisses et assez bordées de fer pour ne céder qu'à l'artillerie. Comment Mme de Curson rejoindra-t-elle ses enfants ? comment ceux-ci rentreront-ils dans l'hôtel de Genouillac qui les mettrait du moins en sureté ? La dame de Curson frappe de ses deux poings contre la porte massive ; elle crie, elle intercède, elle demande qu'on ouvre cette porte, elle promet une forte récompense à qui lui viendra en aide : mais le veilleur s'est enfui au bruit du tocsin et des arquebusades ; les habitants du voisinage se tiennent renfermés chez eux, inquiets et tremblants : le faubourg et les quartiers contigus sont encore tranquilles et comme étrangers à ce qui se passe dans Paris.

C'est alors que Yves de Curson et sa sœur se présentent devant la porte de *Bussy*, et sans descendre de la monture qui les porte tous deux annoncent leur arrivée par un cri de joie.

—C'est vous, Anne, Yves ? c'est vous, mes très-chers enfants ! criait la dame de Curson, qui essayait toujours avec ses faibles mains d'ébranler cette porte que sa voix traversait à peine. Ne vous est-il rien arrivé ? êtes-vous tous deux sains et saufs ?

—Pas de cri, pas de bruit, madame ma mère, répondit Yves de Curson. Avisez seulement à ce qu'on ouvre cette porte !

—Les clefs sont, d'une part, chez le prévôt de l'Abbaye, et, d'autre part, chez le quartenier du quartier saint-André-des-Arcs, objecta tristement le vieux Daniel. Il eût fallu, comme je voulais, sortir de la ville par la porte saint-Michel, qui est ouverte la nuit comme le jour, et rentrer au faubourg par la porte abbatiale.

—*Oui, bien, si la rue de la Harpe n'était pas* déjà en émotion ! reprit le jeune homme, qui se consultait dans son for intérieur pour prendre un parti.

Qu'est-ce qui se passe ? demanda la dame de Curson. Met-on la ville à sac ? Qui sont les ennemis ? Pourquoi ce grand tumulte ?

—Ne voyez-vous pas quelque expédient pour ouvrir cette porte ? interrompit Yves de Curson ; si la chose est possible, ne tardez guère ; sinon, retournez en votre logis, éveillez vos gens, barricadez portes et fenêtres, tenez-vous en défense jusqu'à ce que je revienne par un autre chemin !

—Madame ma mère, dit Anne la voix tremblante, M. de Pardaillan est-il point auprès de vous pour vous défendre ?

—M. de Pardaillan ? répondit la dame de Curson ; je ne l'ai point vu et ne l'attendais pas avant l'heure *fixée pour vos épousailles.*

—Ah ! vous m'avez trompée, Yves, en m'assurant que je trouverais ici M. de Pardaillan ! s'écria la demoiselle de Curson avec amertume ; j'aurais mieux fait de suivre ma visée et d'aller où mon cœur me menait, quand je vous ai rencontré devers la Bastille.

—Oui-da, ma mie, où seriez-vous allée, s'il vous plait ? répliqua Yves ; vous ne pouviez passer sur les ponts qui étaient gardés, vous ne pouviez vous engager dans les rues de la ville, sous peine d'être mise à mal. N'est-ce pas moi méchante, qui vous ai conduite jusqu'ici malgré bien des périls ?

(*A continuer.*)

LA REVUE CANADIENNE.

MONTRÉAL, 30 JUILLET, 1847.

PROROGATION DU PARLEMENT PROVINCIAL.

Mercredi dernier, à 4 heures P. M. Son Excellence le Gouverneur-général a prorogé le Parlement Provincial. Une garde d'honneur du 23e de ligne était stationné à la porte de la Maison du Parlement, avec la bande des carabiniers pour recevoir son Excellence ; un détachement de l'Artillerie Royale, placé dans le grand quarré vis-à-vis, annonça l'arrivée du représentant de Sa Majesté ! Lord Elgin était accompagné de la Comtesse d'Elgin, de Lady Lambton et de Lady A. Russell, de son Secrétaire Civil, le major Campbell, de l'honorable Col. Bruce, Secrétaire Militaire, des aides de camp de service en grande tenue, etc.

Le gouverneur-général fut reçu à la porte par les chefs des départements civils et militaires. La salle du Conseil était remplie de dames, l'élite et la fashion de la capitale qui offraient un magnifique coup d'œil. Quand Son Excellence eut pris place sur le trône, le gentilhomme, huissier de la verge noire, alla requérir la présence des membres de la Chambre d'Assemblée, qui arrivèrent aussitôt à la barre du Conseil. Le gouverneur-général donna au nom de Sa Majesté, la sanction Royale à un grand nombre de Bills passés durant la session et en réserva quelques uns pour savoir sur iceux le bon plaisir de Sa Majesté ; après quoi, l'orateur de la Chambre d'Assemblée présenta le bill des subsides et lut l'adresse suivante :

Qu'il plaise à Votre Excellence :

Nous les loyaux et fidèles sujets de Sa Majesté, les membres de l'Assemblée Législative du Canada, assemblés en Parlement, approchons de Votre Excellence avec un profond respect et prions humblement Votre Excellence d'être assurée qu'à aucune époque de notre histoire, les communes du Canada ne se sont appliqués avec plus d'assiduité aux travaux sérieux qui leur sont dévolus comme les représentants du peuple affectionné et loyaux de Sa Majesté, que durant la présente session, tandis qu'en même temps ça été *leur effort* sincère de supporter l'honneur et la dignité de la Couronne d'où dépend la grandeur et la prospérité du pays.

La session qui finit a été caractérisée par l'introduction de plusieurs mesures importantes, bien calculées pour développer les entreprises particulières, en étendant dans cette Province les communications par les chemins de fer et facilitant les opérations des mines sur les rivages du Lac Supérieur.

Nous espérons que beaucoup de bien résultera des facilités ainsi permises à notre commerce intérieur, et le développement des trésors et ressources minérales de cette Province et nous avons employé beaucoup de temps et de travaux législatif pour promouvoir et encourager ces objets importants.

Pour faire face aux changement introduits dans nos relations commerciales avec la mère-patrie, nous avons passé un nouveau bill pour changer les règlements existants des Douanes en cette Province. En faisant cela, nous avons pris garde d'adopter de telles modifications dans le tarif que nous espérons devoir profiter également au commerçant et au consommateur, par l'abolition d'impots injustes et inégaux et des dispositions vexatoires de l'ancienne loi, et nous avons donné en même temps un nouvel encouragement à l'industrie et à l'esprit d'entreprise.

Ça été mon devoir de mentionner ainsi brièvement à Votre Excellence quelques unes des plus importantes mesures de la Session. Nous croyons ces mesures bien calculées pour augmenter la prospérité du pays et pour promouvoir le bonheur et le bien-être de toutes les classes des sujets de Sa Majesté, dans cette portion importante de ses vastes possessions.

Le Bill que c'est maintenant mon devoir de présenter à Votre Excellence est intitulé : " Un acte pour approprier les sommes y mentionnées pour défrayer certaines dépenses du gouvernement civil pour l'année 1847, et certaines autres dépenses auxquelles il n'a pas encore été pourvu. Nous prions humblement Votre Excellence de donner à ce bill, la sanction royale.

Après avoir sanctionné ce bill, Son Excellence lut d'une voix claire et distincte, et nous pourrions ajouter avec éloquence, le discours suivant.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif, et Messieurs de l'Assemblée Législative,

En vous dispensant pour le moment de votre présence ici, je dois vous remercier pour votre zèle et votre assiduité dans l'accomplissement de vos importants devoirs qui vous ont permis dans une session comparativement de peu de durée, de considérer et compléter beaucoup de mesures qui promettent de grands avantages à la société.

J'espère sincèrement que les changements que vous avez faits dans le Tarif Provincial, et les facilités additionnelles données au commerce par l'extension des privilèges d'entrepôt et d'emmagasinage, produiront des avantages pour la colonie, et tendront à y promouvoir les intérêts du commerce et de l'agriculture.

J'ai observé avec satisfaction l'attention que vous avez donnée aux divers projets qui vous ont été soumis, pour développer les ressources minérales de la Province, et pour améliorer ses moyens de communication intérieure.

J'espère que les mesures que vous avez passées pour l'amendement de certaines dispositions du code criminel—pour la protection des intérêts mercantiles—pour rendre l'Acte des Ecoles du Haut Canada plus effectif—et pour mettre les Institutions Municipales du Bas Canada sur un meilleur pied, auront des résultats avantageux.

L'existence de la maladie parmi les Emigrés qui sont arrivés d'Europe cette saison m'a causée beaucoup d'inquiétude. Je n'ai pas manqué d'amener ce sujet à la considération du Secrétaire d'Etat de Sa Majesté, et de représenter la nécessité qu'il y avait d'adopter des mesures pour mettre l'emigration à cette Colonie sous des reglements plus effectifs. Je vous dois en même temps mes remercîments les plus vifs pour les dispositions libérales que vous avez faites pour soulager les indigents et empêcher la maladie de se répandre dans la Province. Les efforts charitables du Clergé—des Dames attachées aux Communautés Religieuses—et des individus bienveillants parmi les laïques qui, au risque de leur vie, ont donné leurs soins aux malades, sont au-dessus de tous les éloges que j'en pourrais faire ; mais je ne puis m'abstenir en cette occasion de rendre hommage à leur dévouement et à leur charité chrétienne.

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Je vous remercie au nom de Sa Majesté de la bonne volonté avec laquelle vous avez voté les subsides nécessaires pour le Service Public, et pour le maintien du Crédit de la Province.

Honorable Messieurs et Messieurs,

Les dernières Adresses à la Reine que vous avez transmises par mon entremise, ont été dûment envoyées pour être mises au Pied du Trône.

En exerçant l'influence que vous possédez dans vos districts respectifs pour effectuer des améliorations locales, et donner plein effet aux décrets sages et salutaires de la Législature, vous pouvez rendre à la Société des services *presque aussi importants* que ceux que vous lui rendez lorsque vous êtes assemblés ici. Je me flatte que ces devoirs occuperont votre attention lorsque vous serez de retour chez vous, et je demande avec instance que nos efforts pour l'avantage de toutes les classes de ses habitants, puissent mériter la bénédiction divine.

Après ce discours, l'honorable Orateur du Conseil Législatif déclara que c'était le plaisir de Son Excellence le Gouverneur-Général que le Parlement fût prorogé à Lundi, le 6 Septembre prochain.

Liste des Bills sanctionnés par Son Excellence.

Acte pour déterminer les limites de Bytown, et y établir un conseil de ville, et pour d'autres fins.

Acte pour étendre les dispositions de l'acte des mariages du Haut-Canada aux ministres de toutes les dénominations.

Acte pour incorporer la " compagnie du chemin à lisses du village d'Industrie au fleuve St. Laurent."

Acte pour pourvoir à une cotisation des biens et immeubles dans la ville de Brockville.

Acte pour incorporer la compagnie du télégraphe de Toronto, Hamilton, Niagara et Ste. Catherine.

Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie du chemin de planche de Cobourg.

Acte pour autoriser les cours à admettre Archibald Gilkinson à pratiquer comme procureur, etc.

Acte pour exempter les propriétés de la couronne dans le Bas-Canada, des taxes et impositions locales.

Acte pour autoriser les commissaires pour le chemin de Dundas et Waterloo à emprunter de l'argent pour compléter ce chemin.

Acte pour amender un acte incorporant la *Banque du Peuple.*

Acte pour pourvoir à la translation du bureau d'enregistrement du comté de Bellechasse, de l'endroit où il est maintenant situé, en la paroisse de St. Michel.

Acte pour incorporer les syndics de l'hôpital de Toronto.